



COMMISSION RÉGIONALE FAFA

PROCÈS-VERBAL N° 1

Réunion du : Jeudi 23 octobre 2025

Présidence : M. Pierre ALCOVERRO

Présent : M. Patrick SCALA

Excusé

Assiste(nt) à la séance : Mme Florence DERBESY

La C.R. FAFA s'est réunie afin de faire un point sur l'ensemble des dossiers FAFA soumis par les Districts et de procéder à des arbitrages permettant de respecter le montant budgétaire des enveloppes régionales octroyées par la LFA, s'établissant ainsi pour la saison 2025/2026 :

- Enveloppe régionale Transports → **53 500 euros**
- Enveloppe régionale Equipements → **413 500 euros**

I. FAFA TRANSPORTS

- 5 dossiers FAFA Transports ont été déposés pour un montant total de subventions demandées de 100 000 €

Dossiers	Districts	Clubs	Subventions demandées
6202250301	COTE AZUR	RC GRASSE	15 000 €
6202250601	COTE AZUR	CAVIGAL NICE SPORT	25 000 €
6201250901	ALPES	GAP F.C.	15 000 €
6205250803	VAR	TOULON METROPOLE FUTSAL	25 000 €
6201250903	ALPES	EM MANOSQUE	20 000 €
		Montant total des subventions demandées	100 000 €

- Après étude des dossiers et arbitrages, la C.R. FAFA décide de soumettre à la LFA les dossiers FAFA Transports ci-dessous :

Dossiers	Districts	Clubs	Subventions demandées
6202250301	COTE AZUR	RC GRASSE	15 000 €
6201250901	ALPES	GAP F.C.	15 000 €
6201250903	ALPES	EP MANOSQUE *	20 000 €

* Sous réserve d'un document complémentaire

→ Dossiers soumis à la LFA représentant un montant total de 50 000 €

II. FAFA EQUIPEMENTS

● 16 dossiers Équipements ont été déposés pour un montant total de subventions demandées de 426 230 €

Dossiers	Districts	Mairies	Natures de Projets	Subventions demandées
6201250201	ALPES	MAIRIE DE GREOUX LES BAINS	02 - Vestiaires	30 000 €
6201250202	ALPES	MAIRIE DE GREOUX LES BAINS	03 - Eclairage	20 000 €
6201250203	ALPES	MAIRIE DE GREOUX LES BAINS	01 - Club House	20 000 €
6202250102	CA	MAIRIE DE CARROS	08 - changement revêtement	30 000 €
6205250302	VAR	MAIRIE DE SANARY	08 - changement revêtement	30 000 €
6205250303	VAR	MAIRIE DU CANNET DES MAURES	03 - Vestiaires	30 000 €
6205250601	VAR	MAIRIE STE ANASTASIE SUR ISSOLE	04 - Sécurisation	5 000 €
6201250701	ALPES	MAIRIE DE GAP	07 - Création terrain	50 000 €
6201250702	ALPES	MAIRIE DE GAP	02 - Vestiaires	30 000 €
6205250701	VAR	MAIRIE DE PIERREFEU DU VAR	03 - Eclairage	11 230 €
6204250701	GV	MAIRIE D'AVIGNON	08 - changement revêtement	30 000 €
6201250902	ALPES	MAIRIE DE GAP	01 - Club House	20 000 €
6205250904	VAR	MAIRIE HYERES PLAGE	08 – Changement revêtement	30 000 €
6202251001	CA	MAIRIE DE MOUANS SARTOUX	03 - Eclairage	15 000 €
6204251005	GV	MAIRIE DE PERTUIS	07 - Création terrain	50 000 €
6205251002	VAR	MAIRIE DE DRAGUIGNAN	05 - création terrain 8 à 8	25 000 €
Montant total des subventions				426 230 €

● Après étude des dossiers et conformément au schéma régional FAFA Équipements voté par le Comité de Direction 7 octobre 2025 *, priorisant les natures de projet ci-dessous :

- Nature n° 3 : Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (niveau E6 minimum ou EFutsal 3 minimum) - *Utilisation obligatoire de projecteurs LED*
S'il s'agit d'un projet de mise en conformité ou rénovation, ce dernier est éligible si et seulement si le projet permet un changement de niveau de classement. Autrement dit, un projet sans changement de niveau de classement est non éligible.

- Nature n° 7 : Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique (niveau de classement installation : T6 minimum avec niveau de classement Eclairage E7 minimum si l'éclairage est existant – E6 minimum si c'est une création)
Seuls les gazons synthétiques non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles. Utilisation obligatoire de projecteurs LED
- Nature n° 08 : Changement de revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé (niveau de classement installation : T6 minimum avec niveau de classement éclairage E7 si l'éclairage est existant – E6 si c'est une création)
Seuls les gazons synthétiques non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles. Utilisation obligatoire de projecteurs LED

* Toutes les natures de dossiers seront néanmoins étudiées.

Les Membres de la C.R. FAFA décident :

1) **de soumettre à la LFA les dossiers équipements ci-dessous :**

Dossiers	Districts	Mairies	Natures de Projets	Subventions demandées
6201250201	ALPES	MAIRIE DE GREOUX LES BAINS	02 - Vestiaires	30 000 €
6201250202	ALPES	MAIRIE DE GREOUX LES BAINS	03 - Eclairage	20 000 €
6202250102	CA	MAIRIE DE CARROS	08 - changement revêtement	30 000 €
6205250302	VAR	MAIRIE DE SANARY	08 - changement revêtement	30 000 €
6205250303	VAR	MAIRIE DU CANNET DES MAURES	03 - Vestiaires	30 000 €
6205250601	VAR	MAIRIE STE ANASTASIE SUR ISSOLE	04 - Sécurisation	5 000 €
6201250701	ALPES	MAIRIE DE GAP	07 - Création terrain	50 000 €
6205250701	VAR	MAIRIE DE PIERREFEU DU VAR	03 - Eclairage	11 230 €
6204250701	GV	MAIRIE D'AVIGNON	08 - changement revêtement	30 000 €
6205250904	VAR	MAIRIE HYERES PLAGE *	08 – Changement revêtement	30 000 €
6202251001	CA	MAIRIE DE MOUANS SARTOUX	03 - Eclairage	15 000 €
6204251005	GV	MAIRIE DE PERTUIS	07 - Création terrain	50 000 €

* Sous réserve de document complémentaire

→ Dossiers soumis à la LFA représentant un montant total de 331 230 €

2) **de ne pas soumettre les dossiers ci-dessous et de les mettre en attente :**

6201250203	ALPES	MAIRIE DE GREOUX LES BAINS	01 - Club House	20 000 €
6201250702	ALPES	MAIRIE DE GAP	02 - Vestiaires	30 000 €
6201250902	ALPES	MAIRIE DE GAP	01 - Club House	20 000 €
6205251002	VAR	MAIRIE DE DRAGUIGNAN	05 - création terrain 8 à 8	25 000 €

III. Enveloppes régionales - Solde budgétaire prévisionnel FAFA

- Après soumission à la LFA des dossiers FAFA, le solde prévisionnel des enveloppes est de :

→ FAFA Transport	3 500 €
→ FAFA Equipements	82 270 €

- La CR FAFA précise que les dossiers FAFA Equipements et FAFA Transports seront instruits dans la limite des enveloppes budgétaires allouées par la LFA pour la saison en cours.

Une fois cette enveloppe entièrement consommée, les dossiers déposés ou reçus ultérieurement ne pourront plus être valorisés pour la présente saison.

Ils seront conservés en attente d'une éventuelle enveloppe nationale complémentaire de fin de saison, ou, à défaut, réexaminés lors de la saison suivante, sous réserve que les nouvelles enveloppes budgétaires ne soient pas intégralement utilisées ; la priorité étant donnée aux dossiers déposés sur la saison en cours.

Si ces dossiers ne pouvaient pas alors être valorisés faute de budget, ils seront définitivement clôturés.

Nous invitons les Districts à informer les porteurs de projet des décisions de la C.R. FAFA. (dossiers soumis à la LFA pour étude - dossiers mis en attente – utilisation des enveloppes régionales).

La prochaine réunion de la Commission se tiendra mi-décembre 2025 ou début janvier 2026.

Le Président de séance
M. Pierre ALCOVERRO

Le Secrétaire
Patrick SCALA